



Nos textes, zines, collants et affiches sont **gratuits** et peuvent être téléchargés à partir de notre site web : clac-montreal.net. Des copies physiques peuvent aussi être trouvées à la bibliothèque anarchiste DIRA, au Centre Social Anarchiste l'Achoppe, dans les locaux de plusieurs associations étudiantes (AFESH-UQAM, AGEVVM, SOGÉÉCOM, etc.) ou dans le local de QPIRG-Concordia, et sont ponctuellement distribuées lors d'événements politiques, notamment au Salon du livre anarchiste de Montréal.

La police et les prisons sont des institutions violentes et racistes, issues d'un héritage colonial, qui ne servent qu'à reproduire les injustices du système capitaliste. Tous les jours, même quand c'est la soi-disant paix sociale, la police violente, harcèle et incarcère les personnes les plus démunies et les plus opprimées. Et quand elles se soulèvent, c'est encore la police et la prison. Le problème, ce n'est pas seulement les dérapages violents de la police, mais l'institution policière elle-même, qui constitue une forme de violence, tout comme les tribunaux, les lois et les prisons. Peut-on vraiment parler de pommes pourries quand l'institution entière existe pour réprimer et opprimer?

Ce zine est la transcription éditée d'un épisode de la série de podcast "Le verger au complet"; une collection d'entrevues touchant à différents thèmes liés à la police, aux prisons et à la justice, mise sur pied par la CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes), un groupe basé à Tiohtià:ke/Montréal, en terres autochtones non-cédées habitées entre-autres par la nation Kanienkeha:ka.

Derrière l'idée de ce projet, il y avait une volonté de partager des connaissances, des expériences et des imaginaires radicaux, afin de mieux comprendre qui sont et comment fonctionnent nos ennemis. Il peut être difficile d'y voir clair à travers la supposée neutralité du système juridique et les discours de légitimation de la police. Comment faire la part entre bavures individuelles et discriminations institutionnalisées? Qu'est-ce qui explique la surreprésentation de certains groupes dans les prisons? Comment ces structures nous mettent-ils à mal en prétendant vouloir nous protéger et nous servir? Comment la catégorie de "criminel-le" est-elle construite? Ne sert-elle pas seulement à nous faire avoir peur les unes et les uns des autres? En quoi le

définancement de la police est-il insuffisant et son abolition nécessaire? Comment repenser la justice au sein d'un état qui perpétue le génocide des peuples autochtones? Quel type de justices alternatives pourraient remplacer le système répressif et punitif actuel? Quelle forme prendrait la justice transformatrice dans une société post-révolutionnaire? Et dans la société actuelle? C'est entre autres ce que nous avons exploré au fil des épisodes. Nous proposons une analyse critique qui s'oppose à la vision libérale, préférant cibler les pommes pourries plutôt que de s'attaquer aux systèmes d'oppression.

Dans ce zine, on présente une discussion sur les enjeux liés au féminisme anti-carcéral avec Lux, qui est juriste et s'implique dans différents collectifs féministes antiracistes et queers. Sachez que l'entrevue traite de sujets sensibles, dont les violences sexistes et sexuelles, donc approchez cette lecture dans l'état d'esprit qu'elle nécessite.

L'état et la gendarmerie insistent sur le fait qu'il est nécessaire de protéger la population en emprisonnant les personnes qui auraient commis des crimes, et ce, peu importe la nature du crime, ses motifs ou encore les désirs de la victime, s'il y en a. Le chemin vers la prison passe par le processus pénal, qui commence par l'arrestation et qui est suivi de procédures juridiques menant à déclarer une personne criminellement responsable d'un acte commis. Ces mécanismes ont des conséquences catastrophiques sur l'ensemble des personnes détenues et leur entourage. De plus, ces dernières n'affectent pas les différentes franges de la population de la même manière. Qu'elles soient détenues, survivantes ou encore proches d'une personne incarcérée, les femmes, trans ou cisgenre, sont particulièrement affectées par le système pénal.

Autres publications de la CLAC :



pas un accident – c'est une menace quotidienne – qui ne peut être séparée du contexte socio-politique dans lequel elle existe.

Les mesures d'austérité s'accroissent, les mécanismes d'exploitation néocoloniale se modernisent, les technologies de surveillance se normalisent dans nos quartiers en gentrification et c'est la police qui permet tout ça. C'est donc important de continuer d'approfondir notre compréhension des appareils de répression, de leurs mécanismes et de leurs outils. Mais aussi de bâtir des méthodes alternatives afin de régler nos différends, qui ne reposent pas sur l'autorité et la violence.

On traite de tout ça dans les autres épisodes du podcast Le Verger au complet, que vous pouvez trouver partout où vous écoutez vos podcasts ou à www.clac-montreal.net/fr/verger. On vous invite à partager cette brève histoire de la police, consulter la section « Publications » de notre site web et rester aux aguets pour la parution de nos prochains zines!



Tout d'abord, comment est-il possible de définir le féminisme anti-carcéral ? Qu'est-ce qui le distingue du féminisme libéral ?

Lux : Premièrement, le féminisme libéral est un courant intéressé par l'égalité des droits. Il ne considère pas que le système en soi est mauvais de façon inhérente, mais plutôt que les inégalités proviennent du fait que les principes libéraux ne sont pas assez appliqués. Il suffirait donc de réformes juridiques pour atteindre l'égalité des genres. Le féminisme libéral c'est le féminisme mainstream, qu'on peut aussi appeler le féminisme bourgeois, parce qu'il avantage juste certaines femmes, soit les cis-hétéra bourgeoises et blanches.

On peut aussi dire que ce féminisme est un féminisme carcéral, car il croit que la solution aux violences sexistes est la répression et l'emprisonnement des hommes qui commettent ces actes. Le féminisme anti-carcéral s'oppose à cette vision et ne s'intéresse pas juste aux femmes blanches et bourgeoises, mais à toutes les femmes et les personnes de la diversité de genre. Donc, aussi aux femmes qui sont touchées par le système carcéral. Il considère que la prison est nuisible pour les femmes et pour les hommes et que ça ne favorise pas du tout une égalité des genres.

Le féminisme anti-carcéral est également un antiracisme et un anticapitalisme dans la mesure où il considère la prison comme un outil de contrôle des classes populaires et des personnes racisées. Autrement dit, le système pénal sert les intérêts du capitalisme et de la suprématie blanche, en plus de renforcer le patriarcat.

des mêmes communautés hors de prison. Il y a toujours un besoin de nouvelles personnes pour écrire et recevoir des lettres ! Sinon, il y a aussi la collective "Féminisme et droit" associée à l'UQAM, qui est composée de militantes juristes de gauche qui dans le passé ont eu des activités sur le féminisme anti-carcéral, parce que certaines s'intéressent notamment à la profession de criminaliste, soit la défense de personnes accusées, ou pratiquer le droit carcéral pour améliorer les conditions de vie des personnes détenues. Mais le collectif ne se concentre pas juste sur les luttes anti-carcérales. Ce qui veut dire que le terrain est là pour des groupes qui voudraient se former, des groupes féministes anticarcéraux qui voudraient se former. Je crois que ce serait vraiment pertinent.

Comme nous pouvons le constater, le système carcéral n'est pas une solution souhaitable pour répondre aux violences sexistes. Non seulement tout le monde n'est pas égal devant le système de justice, mais les prisons ne règlent en rien les violences du patriarcat, elles les accentuent. Or, il n'existe pas de solution unique pour réparer les torts causés à autrui ni pour guérir des blessures subies. C'est pourquoi nous devons réfléchir dès aujourd'hui aux moyens les plus adaptés à nos besoins et nos réalités. Plusieurs ouvrages proposent des pistes pour régler nos conflits avec une justice transformatrice et de nombreuses alternatives à la police et au 911 existent déjà (vous pouvez en trouver quelques-unes ici: <https://cobp.resist.ca/fr/node/22666>).

Tant qu'un segment de la population exercera un pouvoir disproportionné sur le reste d'entre nous et sur les ressources dont on a besoin pour survivre, la police existera pour réguler, discipliner et maintenir ce contrôle. La violence policière n'est

autonomie vis-à-vis le système pénal, notamment par la justice transformatrice.

Quelle est la vision des féministes anti-carcérales sur la police ?

Lux : Le féminisme anti-carcéral, il dépasse juste la prison. Dans le fond, ça s'attaque au système pénal au complet. Dans ce sens, c'est peut-être mieux de parler d'abolitionnisme pénal féministe. Donc, il s'attaque à l'ensemble des institutions qui concernent la pénalité, c'est-à-dire la police, la justice criminelle, puis la prison, mais aussi à toutes les mesures post-prison, telles que la probation ou d'avoir un agent de probation, etc. Donc, l'abolitionnisme pénal n'est pas réductible aux luttes seulement contre la prison. C'est aussi intéressant de ne pas avoir cet accent là mis juste sur les prisons, dans la mesure qu'il y a aussi des mesures comme le bracelet électronique, qui dépassent les murs de la prison, mais qui constituent de la surveillance et qui concernent la pénalité. Donc, la police c'est une institution répressive et, donc, opprimante dans son essence même, donc alors c'est sûr que les féministes anti-carcérales s'y opposent également.

Quels sont les collectifs féministes anticarcéraux actifs à Tiohtià:ke/Montréal ? En quoi consiste leur travail ?

Lux : Il n'y en a pas tout à fait qui ont cette spécificité. En fait, il y a des collectifs contre les prisons, comme le "collectif contre les prisons" (Anticarceral Group) aussi, qui, j'imagine, doivent avoir une vision féministe aussi dans leur travail. On pourrait aussi parler du Prisoner Correspondence Project, un projet de correspondance par lettres entre des personnes LGBTQ+ incarcérées au soi-disant Canada et États-Unis et des personnes

Pourquoi les féministes anti-carcérales ont-elles eu besoin de formuler une critique anti-carcérale dans une perspective féministe, plutôt que de se joindre à d'autres mouvements anti-prison, tels que les mouvements de libération des prisonnier-es politiques ou encore les anarchistes, qui sont traditionnellement contre les prisons ?

Lux : Une analyse féministe est nécessaire parce que la prison affecte différemment les hommes et les femmes. Je vais expliquer cela avec trois situations de femmes touchées de façon distincte par la prison. Cette catégorisation a été effectuée par Gwenola Ricordeau dans son livre "Pour elles toutes".

Premièrement, il y a les femmes qui sont victimes de préjudice. Une façon par laquelle le système pénal ne les protège pas, c'est dans la définition même des crimes. Certains préjudices, comme les difficultés à l'accès à l'éducation ou à la santé, ne sont pas considérés comme des crimes. Ensuite, il y a aussi le fait que la plupart des violences sexuelles restent impunies par le système pénal, dans la mesure que les femmes ne portent pas toujours plainte ou, en fait, peu souvent. Ou, si le procureur général décide de ne pas poursuivre toutes les plaintes, et souvent dans les procès l'auteur des violences est trouvé non coupable ou, lorsqu'il l'est, les peines sont considérées trop minimes.

De plus, il est à noter que le profil des victimes influence la sentence. Autrement dit, lorsque la victime est pauvre ou utilisatrice de drogue, cela peut amener une peine plus mince pour l'auteur des actes. Donc, le système pénal, en laissant largement impunis les crimes des hommes envers les femmes, sert les intérêts du patriarcat. Ça, c'est un point que le féminisme

mainstream partage, par contre, selon ce courant, la solution serait que tous les hommes qui commettent ces actes soient amenés en prison. Nous, on considère que le fait que des centaines de milliers d'hommes soient en prison n'est pas une solution féministe. Ce serait plutôt de l'ordre de la vengeance, dans la mesure qu'étant donné le caractère structurel des violences sexuelles en prison, les auteurs de ces violences risquent d'en subir à leur tour aussi. De plus, cela enlève la possibilité pour la collectivité à travailler à transformer et réparer l'auteur de ces crimes. Aussi, souvent la victime ne recherche pas la prison pour l'auteur, donc le système pénal ne répond pas aux besoins des victimes de retrouver une maîtrise de leur vie. Puis aussi, le système pénal encourage les acteurs de violence à se prétendre innocent vu la menace de la prison, et donc cela n'encourage pas les auteurs à exprimer des remords.

Ensuite, il y a les femmes enfermées. Les femmes incarcérées appartiennent majoritairement aux classes populaires, qui sont issues de l'immigration ou de l'héritage colonial, un niveau d'éducation inférieur au reste de la population généralement et beaucoup de problèmes de santé mentale. Aussi, il y a une surreprésentation des femmes lesbiennes et trans. Il faut noter qu'une grande partie des femmes en prison ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, dans leur vie, donc même si elles ne sont pas allées en prison pour le fait d'être victime, il faut prendre ça en considération. Il faut aussi prendre en compte que pour des raisons de socialisation, les femmes agissent plus rarement seules pour leurs crimes. Souvent, il y a un homme dans le décor, qui sans lui elle n'aurait pas commis le crime. Aussi, il faut voir que les conséquences de la prison sont différentes pour les femmes dans la mesure qu'elles se trouvent plus souvent isolées. Les hommes conjoints quittent plus les

Une des questions centrales du féminisme anti-carcéral est celle des violences à caractère sexuel. Tu nous as parlé des façons dont les féministes anti-carcérales veulent y remédier, notamment avec la justice transformatrice. Mais voudrais-tu élaborer un peu plus sur la perception ou la compréhension de ces violences d'un point de vue féministe anti-carcéral ?

Lux : La vision du féminisme anti-carcéral est vraiment opposée à celle du système pénal, dans la mesure que dans la conception du système pénal, ce sont des actes isolés, les violences sexistes et sexuelles. Ce sont des actes isolés, faits par des individus isolés, et donc la répression individuelle, ça marcherait. Dans le féminisme anti-carcéral, on considère que, étant donné le caractère systémique des violences sexuelles, il y a un besoin d'une réponse systémique et pour un accent sur ce qui fonde les violences, c'est-à-dire le patriarcat. C'est important de voir les violences genrées comme s'inscrivant dans les systèmes d'oppression comme le patriarcat, mais aussi la suprématie blanche et le capitalisme. Donc, on ne peut pas combattre ces violences sans s'attaquer aux systèmes d'oppression. Donc, ça passe par l'éducation, la prévention et aussi, comme mentionné plus tôt, la justice transformatrice. Et donc, dans une conception où les agresseurs ne sont pas des monstres ni des exceptions.

Je tiens à dire aussi que le féminisme anti-carcéral ne cherche pas à blâmer les victimes qui utilisent le système pénal, dans la mesure qu'il y a des fois peu de ressources pour avoir des processus de justice transformatrice, surtout avec des personnes qui ne sont pas dans nos communautés. Il faut donc le voir comme un échec collectif lorsqu'on a recours au système pénal et entreprendre des mesures qui favorisent notre



femmes incarcérées que ce que les femmes font aux hommes incarcérés. Elles ont aussi plus de difficulté à se trouver un partenaire par la suite. Aussi, il y a des femmes qui sont incarcérées pour l'homicide d'un proche, elles ont été des fois victimes, donc des fois elles sont enfermées pour s'être défendues face à la violence du patriarcat.

Finalement, il y a les femmes qui sont les proches des personnes incarcérées et donc à cause de la socialisation, ce sont surtout les femmes qui ont le rôle social du travail du care, du travail de soin. Donc, c'est important de voir toutes les femmes qui ne sont pas en prison, mais qui sont touchées par la prison. Il y a énormément de coûts monétaires, mais aussi émotionnels. Par exemple, le fait d'avoir son conjoint en prison, c'est difficile pour la relation. Aussi, souvent, les proches vont ressentir de la honte; ils sont stigmatisés comme étant coupables par association. Ils peuvent aussi avoir des symptômes dépressifs. Donc, c'est difficile d'être un proche d'une personne incarcérée.

Le système de justice est intentionnellement compliqué, surtout lorsqu'on n'a pas fait des études en droit. Serait-il possible de nous expliquer ta conception du système de justice et à quoi pourrait ressembler une justice anti-carcérale ?

Lux : Le système judiciaire et administratif peut être vu comme étant composé de plein de sous-systèmes. En ce qui concerne les préjudices qui sont criminalisés, il y a le système criminel, le système du droit civil et le système de l'IVAC (le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels). Voyons les fonctions de chacun.

Le but du droit criminel, c'est la dissuasion de la population par la menace de la prison, qui ne marche pas très bien en fait. Il y a aussi la rétribution et la punition, donc c'est lié à l'idée qu'une infraction doit être punie, c'est proche de la vengeance d'une certaine façon. Il y a aussi la réhabilitation, un objectif très mal rempli par le système carcéral, et l'élimination : éliminer la présence d'une personne dans la société, surtout dans le cas des peines à perpétuité. Donc, il faut comprendre que dans le droit criminel, il y a relation entre l'état et les individus. C'est parce que l'on considère qu'un individu a brisé le contrat social, qui est de respecter les lois, qu'il a envers l'état, que celui-ci le réprime en retour. L'accent n'est pas mis sur le tort fait à la victime. La victime n'est qu'un témoin.

Le droit civil sert à gérer les relations entre les gens. Donc, dans ce cas, la victime va être agente, ce sera par exemple la personne demanderesse (la victime) contre la personne défenderesse (l'agresseur). Donc, le droit civil peut couvrir les actes de violence, donc ceux à caractère sexuel. Dans ce système, il y a le principe de responsabilité et réparation. Par exemple, pour un cas de violence à caractère sexuel, une victime pourrait recevoir de son agresseur un montant qui correspond aux dommages matériels et émotionnels qu'elle a subis. Ici, l'état n'est pas une partie. Le problème est que, pareillement avec le système criminel, la menace de payer un montant élevé pèse sur la partie défenderesse, ce qui fait en sorte que l'agresseur va tenter de se défendre et nier la version de la victime. Donc, ça n'encourage pas vraiment la responsabilisation et l'accountability. Aussi, si jamais son agresseur est pauvre, la victime de son jugement ne lui servira pas parce que l'agresseur peut déclarer faillite et la victime ne pourra toucher à rien.

Finalement, il y a l'IVAC, qui est le système d'indemnisation des victimes d'actes criminels, qui a récemment été réformé. Ici, les victimes peuvent faire une demande pour recevoir un montant ou des services, tels que des services psychologiques, dépendamment de leur situation. Elles n'ont pas besoin d'avoir fait une plainte à la police, ni même de connaître le nom de leur agresseur. Donc, c'est vraiment la relation état-victime ici qui est en jeu et le but est la réparation. On considère que le crime est un problème social pour lequel l'état doit assumer les coûts. Par contre, le problème ici c'est qu'on ne responsabilise pas les agresseurs parce qu'ils ne sont pas au courant qu'une demande a été faite. Les agresseurs ne sont donc pas responsabilisés dans ce système-là.

On voit que ces deux derniers systèmes sont imparfaits, mais même s'ils sont plus intéressants que le droit criminel, qui, lui, est clairement oppressif.

Donc, une justice anti-carcérale féministe, selon moi, mettrait l'accent sur les principes de réparation, de responsabilisation (accountability) et de transformation. C'est une justice transformatrice qui prendrait en charge les besoins de la victime, tels que les services psychologiques et autres, puis la responsabilisation, donc, mettre en place un cadre dans lequel les agresseurs, les personnes qui ont commis des préjudices, sont encouragées à prendre responsabilité sur ce qu'ils ont fait, à comprendre et à voir comment est-ce qu'ils peuvent demander pardon, puis réparer d'une certaine façon les torts, s'engager à ne plus commettre de tels actes. Le tout en ayant les besoins des victimes en avant-plan.